

## Évaluation de l'Impact du COVID-19 sur la Filière Thonière au Port d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

*Hien Dékoun Justin*

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

*Kouman Koffi Mouroufié*

École Normale Supérieure-Abidjan, Côte d'Ivoire

*Koffie-Bikpo Céline Yolande*

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Doi: [10.19044/esipreprint.3.2024.p374](https://doi.org/10.19044/esipreprint.3.2024.p374)

Approved: 13 March 2024

Posted: 16 March 2024

Copyright 2024 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

*Cite As:*

Hien D.J., Kouman K.M. & Koffie – Bikpo C.Y. (2024). *Évaluation de l'Impact du COVID-19 sur la Filière Thonière au Port d'Abidjan (Côte d'Ivoire)*. ESI Preprints.

<https://doi.org/10.19044/esipreprint.3.2024.p374>

### Résumé

La crise sanitaire coronavirus qu'a connu le monde à partir de décembre 2019 a causé d'importants bouleversements sur divers plans. Les répercussions sur les activités économiques ont été, pour la plupart, causées par l'ensemble des mesures de restriction adoptées par les différents États pour freiner la propagation du virus. Face à cette pandémie, l'État ivoirien a été très réactif dès le début de la crise. L'état d'urgence a été déclaré le 23 mars 2020 et a eu des impacts néfastes sur plusieurs secteurs d'activité. La filière thonière ivoirienne, marquée par une forte mobilité aussi bien nationale qu'internationale, n'a pas été épargnée par ces impacts.

Le présent article est une contribution à l'évaluation des impacts néfastes de cette crise sur la filière thonière au port d'Abidjan. Réalisé à partir de la recherche documentaire et d'enquêtes de terrain, il en ressort que l'impact du COVID-19 sur la filière thonière est très multiforme. La filière informelle du faux thon a été plus impactée que celle de la transformation industrielle et ses industries annexes.

**Mot-clés:** Abidjan, Port, COVID-19, filière, thon, impact

## Assessment of the Impact of COVID-19 on the Tuna Industry at the Port of Abidjan (Ivory Coast)

*Hien Dékoun Justin*

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

*Kouman Koffi Mouroufié*

École Normale Supérieure-Abidjan, Côte d'Ivoire

*Koffie-Bikpo Céline Yolande*

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

---

### Abstract

The coronavirus health crisis that the world has experienced since December 2019 has caused significant upheaval on various levels. The impact on economic activities was, for the most part, caused by all the restrictive measures adopted by the various States to curb the spread of the virus. Faced with this pandemic, the Ivorian State has been very reactive since the beginning of the crisis. The state of emergency was declared on March 23, 2020 and had negative impacts on several sectors of activity. The tuna industry in Côte d'Ivoire, marked by strong national and international mobility, has not been spared from these impacts.

This article is a contribution to the assessment of the adverse impacts of this crisis on the tuna industry at the port of Abidjan. Based on documentary research and field surveys, it appears that the impact of COVID-19 on the tuna industry is very multifaceted. The informal sector of fake tuna has been more impacted than that of industrial processing and its related industries.

---

**Keywords:** COVID-19, industry, tuna, impact, Port, Abidjan

### Introduction

Fin décembre 2019, les autorités de Santé Publique chinoises ont signalé plusieurs cas de syndrome respiratoire aigu dans la ville de Wuhan, province du Hubei, en Chine. Les scientifiques chinois ont rapidement identifié un nouveau coronavirus comme principal agent causal. Il s'agit d'une nouvelle souche qui n'a pas été identifiée auparavant chez l'homme. Le virus responsable est appelé coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2) et la maladie est dénommée coronavirus 2019 (COVID-19). Les principaux symptômes sont la fatigue, la toux, la fièvre et les difficultés respiratoires. L'épidémie initiale à Wuhan s'est propagée, affectant d'autres parties de la Chine. Très rapidement, le virus se répand dans le monde entier touchant plusieurs pays en Europe, en Amérique et en

Afrique. En Côte d'Ivoire, le premier cas de la maladie à coronavirus 2019 a été confirmé le 11 mars 2020. L'État ivoirien a pris des mesures pour endiguer sa propagation. Ce sont, entre autres, l'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, la fermeture des frontières, l'interdiction de déplacement entre Abidjan et les villes de l'intérieur du pays sans autorisation, la fermeture des restaurants, des maquis et des bars, la fermeture des établissements scolaires et universitaires. Comme nous pouvons le constater, tout ce dispositif préventif censé combattre le Covid-19 aura nécessairement pour conséquence d'influer sur la vie quotidienne des populations ivoiriennes. Ces mesures ont, comme il fallait s'y attendre, eu des effets sur les activités économiques dans l'ensemble et sur les acteurs de la filière informelle du thon en particulier. Selon l'INS et PNUD (2020, p. 23), plus de 94 % des chefs d'Unité de Production Informelle (UPI) ont eu leurs activités affectées. Au mois de mars 2020, l'ensemble des agrégats économiques des entreprises sont en baisse par rapport à leurs niveaux en février. Ainsi, la production des UPI industrielles est en baisse de 85 %, leurs bénéficiaires le sont à 84 % et les commandes des clients ont chuté de 81 % (INS et PNUD, 2020, p. 22).

La filière thonière au port d'Abidjan est une activité qui s'articule autour des unités de transformation industrielles. Cette filière installée dans les années 1960 est le résultat d'un processus mondial de délocalisation de l'industrie thonière des pays du nord vers ceux du sud où elle bénéficie du faible coût de la main-d'œuvre et de la proximité des zones de pêche les plus productives. Au port d'Abidjan, les produits de la filière de transformation industrielle sont essentiellement tournés vers l'exportation. Cette industrie supranationale est l'une des plus complexes au sein de l'industrie des produits halieutiques. Sa complexité donne lieu à une minutieuse sélection du thon pêché avant toute opération de transformation ; ce qui aboutit naturellement à des rejets. Ces rebuts, autrefois rejetés en mer, ont fini par trouver un point de chute très lucratif à l'occurrence le marché de faux thon. Considéré comme la fraction de capture de la pêche thonière industrielle consommée localement, le « faux poisson » ou « faux thon » est une appellation commerciale attribuée à aux captures non admises en conserverie et qui alimentent une sous filière de consommation locale. Cette dernière occupe une place importante dans les activités commerciales des grandes industries de pêche d'Abidjan. À la différence de la filière de transformation industrielle du thon, celle du faux thon fait intervenir une foule de petits marchands qui s'approvisionnent directement auprès des navires. En effet, les conserveries ivoiriennes ne traitent que trois espèces des thons majeurs notamment le listao (*Katsuwonus pelamis*), l'albacore (*Thunnus albacares*) et le patudo (*Thunnus obesus*). Parmi ces espèces cibles, celles qui sont trop petites (moins de 1,5 kg), abîmées, mal congelées, écorchées, blessées ou

trop salées sont considérées comme du « faux thon » et par conséquent rejetées. L'autre partie des faux thons est constituée par les prises accessoires c'est-à-dire la part de captures des navires de pêche qui n'est ni triée, ni rejetée en mer. Il s'agit, dans ce dernier cas, des espèces de thonidés mineurs à savoir l'auxide (*Auxis thazard*) et la thonine (*Euthynnus alletteratus*), mais aussi les espèces apparentées constituées de poisson-banane (*Elagatis bipinnulata*), de baliste (*Balistes spp.*), de barracuda (*Sphyraena spp.*) et de thon blanc (*Acanthocibium solandri*). L'ensemble de ces rejets constitue la principale ressource de la filière faux thon qui alimente le marché local ; un marché très attractif et lucratif. En dépit de son caractère informel, elle est relativement bien structurée depuis 2003. Certains senneurs du Ghana par exemple, l'ont intégré à leur stratégie de pêche car elle est, à certaines occasions, plus rémunératrice que celle organisée par les conserveries COFREPECHE (2012, p. 73).

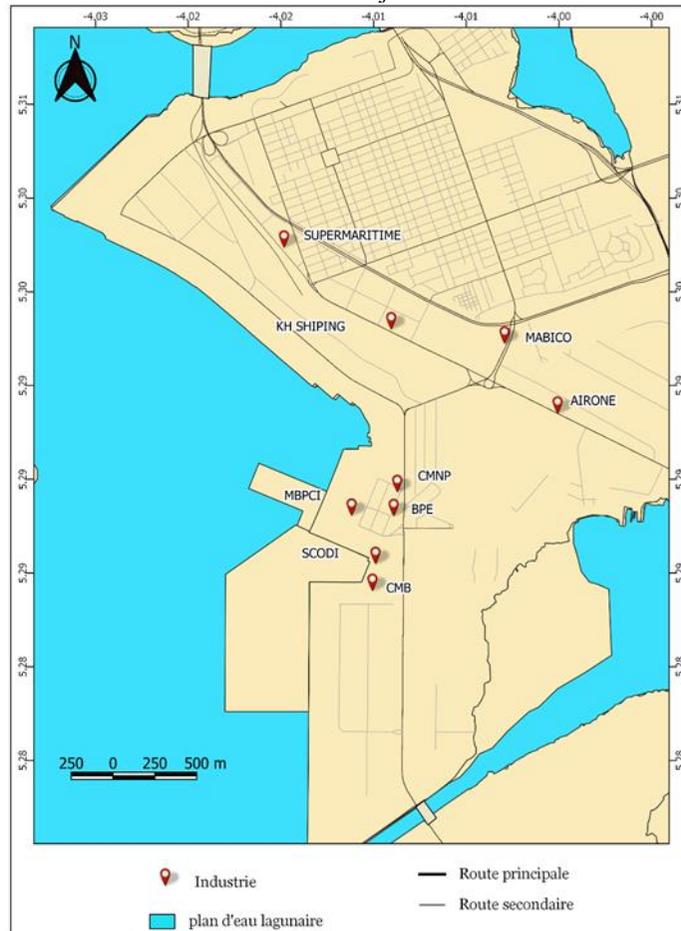
Quelles sont alors les incidences de cette crise sur la filière thonière au port d'Abidjan ? Cette interrogation amène à analyser les impacts de cette crise sur l'industrie thonière au port d'Abidjan. Elle se fonde sur le postulat que cette crise mondiale a eu des effets négatifs sur la filière du thon au port d'Abidjan.

## **I — MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES**

La collecte des données s'est faite par la recherche documentaire et l'enquête de terrain. Les données secondaires sont issues de divers documents. Il s'agit d'ouvrages généraux, de documents administratifs, des revues scientifiques consultées sur le net et dans les bibliothèques de l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), du Centre de recherches Océanologiques (CRO), des centres de documentation de la Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP) et du Port Autonome d'Abidjan (PAA). En dépit de l'utilité de ces données livresques, certaines insuffisances nous ont conduits à l'enquête de terrain aux moyens d'entretiens, d'enquête par questionnaire et d'observation de terrain.

Les entretiens ont eu lieu d'août 2020 à juin 2021. La figure ci-dessous présente la répartition géographique des sièges des principales entreprises qui interviennent dans la filière industrielle du thon au Port d'Abidjan.

**Figure 1.** Localisation des principales entreprises de la filière industrielle du thon au Port d'Abidjan



En dehors de l'entreprise CMNP qui n'a pas donné de suite favorable à notre demande, toutes les autres entreprises de la filière industrielle du thon au Port d'Abidjan (figure 1) ont été visitées dans le cadre de nos enquêtes.

L'enquête par questionnaire a, quant à elle, été utilisée auprès des principaux acteurs qui interviennent dans la chaîne de valeur de la sous filière à savoir les mareyeurs en tant que premiers acteurs la chaîne de distribution, les vendeurs de garba et les transformateurs. Dans le cas de cette enquête, nous avons utilisé la méthode du choix raisonné et appliqué le principe de Depelteau qui recommande d'interroger au minimum 30 personnes dans une zone dénombrement. À partir de ce principe, ont été enquêtés 269 personnes dont 89 mareyeurs de faux thon (23 grossistes, 21 demi-grossistes, 39 détaillants), 150 vendeurs de garba (répartis sur cinq des dix communes d'Abidjan : Abobo, Cocody, Koumassi, Treicheville et Yopougon à raison de 30 vendeurs par commune) et 30 transformateurs sur

les trois grands sites de fumage d'Abidjan (Abobo-Doumé, Locodjro et Vridi-Zimbabwe).

À l'issue de la phase d'enquête, les données collectées ont été soumises à un traitement manuel et à l'informatique. La technique manuelle a consisté au tri et au regroupement des données qualitatives et quantitatives. Le traitement numérique s'est fait à l'aide des logiciels Word (pour le traitement de texte), Excel (pour la réalisation des tableaux et graphiques), QGIS 3.22 (pour la confection des cartes).

## **II— Résultats**

Les résultats obtenus se présentent en deux parties. La première, consacrée aux impacts néfastes du COVID-19 sur de la filière industrielle, s'articule autour des unités de transformation et des entreprises annexes. La seconde présente les impacts sur la sous filière faux thon.

### **1— La filière industrielle du thon au port d'Abidjan : des activités partiellement impactées par le COVID-19**

#### **1.1- Une industrie de transformation thonière très peu impactée par le COVID-19**

Il ressort des entretiens réalisés avec les responsables des deux conserveries (lesquelles) que cette industrie a été très peu impactée négativement par la pandémie. Il n'y a que le volet commercial des produits finis de ces deux entreprises qui a été éprouvé. Ces produits sont, en effet, essentiellement destinés à être exportés sur le marché de l'UE. Mais, la fermeture des frontières et les mesures de confinement ont engendré une baisse des commandes des clients européens. Cette baisse a plus été observée au niveau des grosses boîtes de conserve de thon destinées à la restauration publique. Avec le confinement, ces restaurants ont connu une baisse de leurs activités.

Cependant, la vente des petites boîtes à destination des ménages a très peu été impactée, car étant confinés, les clients continuaient à commander et consommer le thon chez eux comme nous l'a relaté un responsable de conserverie. Cependant, on relève des difficultés d'approvisionnement en matière première et de décaissement des fonds qu'éprouvent les conserveries pour faire face à la pandémie.

#### **1.2- Des sociétés de consignation/manutention fortement ébranlées par les mesures barrières**

Le faux thon est distribué sur le marché ivoirien en grande partie par les armateurs des thoniers. En effet, les débarquements et les destinations des cargaisons de poisson des navires se font selon leurs instructions. Aucun

armateur ne résidant sur le territoire ivoirien, ils y sont représentés par des consignateurs.

Au niveau des sociétés de consignation/manutention, le constat est le même sur l'ensemble des quatre sociétés (CMB, Supermaritime, Mabico et KH shipping). L'impact le plus notable est lié au changement d'équipage, car, selon les responsables la direction du Port d'Abidjan, une circulaire a interdit le relais des marins. En effet, les marins engagés sur les thoniers font deux marées de 45 jours chacune à l'issue desquelles ils procèdent à un changement d'équipage. L'interdiction de relais a obligé certains marins à rester plusieurs mois sur les navires (6 à 7 mois). Face à cette situation intenable pour les membres d'équipage, la solution trouvée par ces sociétés en accord avec la direction du port est de procéder au confinement des marins dans un hôtel pendant 14 jours et de leur faire passer un test PCR avant leur embarquement. Cela ne concernait que les marins qui devaient embarquer et non ceux qui viennent de finir leur marée. Les armateurs, par l'intermédiaire de leurs consignataires, procédaient donc à leur confinement avant tout embarquement. Ceux embarqués sur les thoniers pour des marées de 45 jours n'étaient pas concernés. Les coûts liés aux confinements des marins avant embarquement étaient des dépenses supplémentaires auxquelles les armateurs devaient faire face. En outre, le recrutement des marins novices pour assurer le relais était perturbé d'autant plus que certains faisaient plus de deux marées sans descendre.

## 2— Une sous filière faux thon fortement perturbée par le COVID

Le « faux poisson » ou « faux thon » est une appellation commerciale attribuée aux captures non admises en conserverie et qui alimentent une sous-filière de consommation locale. Cette dernière occupe une place importante dans les activités commerciales des grandes industries de pêche d'Abidjan. À la différence de la filière industrielle du thon, celle du faux thon fait intervenir une foule de petits marchands qui s'approvisionnent directement auprès des navires. En dépit de son caractère informel, elle est relativement bien structurée depuis 2003. Certains senneurs, du Ghana par exemple, l'ont intégré à leur stratégie de pêche, car elle est, à certaines occasions, plus rémunératrice que celle organisée par les conserveries. En effet, les conserveries ivoiriennes ne traitent que trois espèces de thons majeurs notamment le listao, l'albacore et le patudo. Parmi ces espèces cibles, celles qui sont trop petites (moins de 1,5 kg), abîmées, mal congelées, écorchées, blessées ou trop salées sont considérées comme du « faux thon » et donc rejetées par les usines. L'autre partie des faux thons est constituée par les prises accessoires c'est-à-dire la part des captures des navires de pêche qui n'est ni triée ni rejetée en mer. Il s'agit des espèces de thonidés mineurs à savoir l'auxide (*Auxis thazard*) et la thonine (*Euthynnus*

*alletteratus*), mais aussi des espèces apparentées constituées de poisson-banane (*Elagatis bipinnulata*), de baliste (*Balistes spp.*), de barracuda (*Sphyraena spp.*) et de thon blanc (*Acanthocibium solandri*).

Contrairement à la filière industrielle, celle-ci est très peu structurée avec une myriade d'acteurs intervenant dans l'ensemble de la chaîne de distribution. Parmi ceux-ci, seuls les principaux acteurs à savoir les mareyeurs, les transformateurs et les vendeurs de garba ont principalement été ciblés par cette étude. Le tableau suivant présente les effets de la COVID-19 sur ces acteurs.

**Tableau 1.** Impact de la crise sur les acteurs de la filière informelle du thon

Type d'acteur	Aucun impact	Arrêt/baisse de l'activité	Manque de provision	Baisse de la clientèle	Total (%)
Mareyeurs de faux thon	12,33	65,75	6,85	15,07	100
Transformateurs de thon	9,09	24,24	54,55	12,12	100
Vendeurs de garba	4,67	88,00	00	7,33	100

Source : Enquêtes HIEN Dekoun, 2021

Comme l'indique ce tableau 1, seulement 12,33 % des mareyeurs de faux thon ont déclaré n'avoir pas été impactés par le COVID-19. Parmi les mesures prises par le gouvernement, la fermeture des restaurants a fortement et négativement influé sur le mareyage. Au niveau des vendeurs de garba, plus de 95 % ont déclaré avoir été fortement touchés et 88 % ont totalement ou partiellement arrêté leurs activités. D'une durée variante entre deux semaines et deux mois, la fermeture des garbadrômes, principaux canaux de vente du faux thon, a naturellement entraîné les ventes aux mareyeurs. Selon les informations recueillies auprès des acteurs, la presque totalité des grossistes et détaillants avait du poisson sous la main sans possibilité de le vendre. Ils ont, à 65 %, déclaré avoir subi une baisse et/ou un arrêt de l'activité tandis que 15 % ont enregistré une baisse de la clientèle. Cette situation les a obligés à conserver pendant longtemps les invendus entraînant une saturation des différentes structures de conservation de poisson du terminal à pêche du port d'Abidjan. Selon le directeur d'exploitation de la SOCEF, principale structure de conservation du faux thon, « à cette période, il n'y a plus place dans l'établissement et les demandes ne faisaient que se succéder sans toutefois obtenir de satisfaction ».

Par ailleurs, avec le blocus du grand Abidjan, l'approvisionnement des villes de l'intérieur du pays était interrompu. Le marché de poisson du terminal à pêche était alors l'ultime recours et le poisson y était versé sur les bâches sans possibilités d'écoulement ni de conservation. Les grossistes abonnés aux armateurs étaient aussi dans l'obligation de prendre la totalité du faux thon des quelques thoniers qui fréquentaient le port d'Abidjan.

C'était, pour eux, l'unique moyen de pouvoir conserver leur contrat avec leurs armateurs et de garantir leur marché. Pour 65 % des mareyeurs, les mesures barrières ont entraîné la baisse ou à la fermeture de l'activité. Pour 6,85 %, pendant cette période, la fréquence des thoniers avait également baissé tandis que 15 % déplorent la baisse de la clientèle. Les transformateurs ont aussi, à plus de 90 %, été impactés. 54 % d'entre eux avancent le manque de provision contre 24 % pour l'arrêt de l'activité et 12 % pour la baisse de la clientèle.

Avec 95 % de taux d'affectés, les vendeurs de garba sont les plus touchés. 88 % d'entre eux ont déclaré avoir enregistré une baisse, voire l'arrêt de leurs activités ; la durée de fermeture de leurs points de vente variant de deux semaines à deux mois selon les communes. Dans celle d'Abobo, par exemple, la police autorisait l'ouverture des garbadrômes dans certains quartiers, mais à condition que les clients ne s'y entassent et ne consomment sur place. La clientèle était donc obligée de faire des commandes à emporter. Ces mesures ont été adoptées, par la suite, dans la commune de Yopougon. D'ailleurs, 7 % des vendeurs ont évoqué avoir enregistré une baisse de la clientèle. Mais, personne n'a évoqué le manque de provision, car, en cette période, selon certains mareyeurs, le poisson était en abondance et vendu à vil prix.

### **3 — Engagement des acteurs contre le COVID-19 : un manque à gagner important**

Dans l'ensemble, les acteurs de la filière du thon ont mené des actions dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 à travers la mise en application de diverses mesures de prévention. Les entreprises impliquées dans la filière industrielle du thon ont adopté plusieurs mesures de prévention allant de la sensibilisation à la distribution de kit de protection aux employés. Nous avons pu observer sur les sites de ces entreprises des installations diverses notamment : des dispositifs de lavages de mains, du personnel pour la prise de la température, des pancartes et banderoles de sensibilisation à l'endroit des employés et visiteurs. La photo ci-dessous présente une installation de désinfection au terminal à pêche d'Abidjan.

**Photo 1.** Installation de désinfectant au terminal à pêche d'Abidjan

Cliché : HIEN Dekoun, 2020

Ce dispositif (photo 1) installé à la rentrée du bureau du terminal à pêche permettait une désinfection complète de toute personne qui devait y entrer. De plus, le passage était obligatoire pour tout usager de ces locaux. S'agissant des acteurs de la filière informelle, ces actions ont été moins importantes et moins structurées que celles de la filière industrielle. Le tableau ci-dessous présente les actions menées par les acteurs dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

**Tableau 2.** Actions menées par les acteurs de la filière thonnière dans le cadre de la lutte contre le COVID

	Aucune	Installation de dispositif de lavage des mains	Respect de la distanciation sociale	Sensibilisation des clients	Total
Types d'acteurs					
Mareyeurs de faux thon	19,18	31,51	36,99	12,33	100
Transformateurs	10,00	10,00	53,33	26,67	100
Vendeurs de garba	12,00	88,00			100

Source : Enquêtes HIEN Dekoun, 2021

Dans l'ensemble, les acteurs de la filière se sont engagés, à divers degrés, dans la lutte contre la pandémie à coronavirus. Ainsi, seulement 19 % des mareyeurs de faux thon ont déclaré n'avoir mené aucune action contre 31,5 % qui ont installé des dispositifs de lavages des mains. 36,9 % ont estimé avoir respecté les mesures de distanciation sociale et 12,3 % ont déclaré avoir fait de la sensibilisation des clients. Concernant les transformateurs, 10 % n'ont mené aucune action contre le COVID-19.

Cependant, 10 % ont installé des dispositifs de lavage de mains ; 53,3 % ont observé les mesures de distanciation sociale tandis que 26,6 % ont déclaré avoir fait de la sensibilisation des clients.

Parmi les vendeurs de garba, seulement 12 % n'ont mené aucune action alors que 88 % ont installé les dispositifs de lavage de mains. Ce taux élevé s'explique par le fait que, bien avant l'avènement du COVID-19, ils avaient des bassines pour le lavage de mains des clients avant et après la consommation. Ainsi, certains ont simplement remplacé les bassines et seaux habituels de lavage de mains par les dispositifs classiques qui ont émergé avec l'avènement de cette crise. La photo ci-dessous présente un dispositif de lavage de mains installé devant un garbadrôme dans la commune de Yopougon.

**Photo 2.** Installation d'un dispositif de lavage de mains devant un garbadrôme



Cliché : HIEN Dekoun Justin, 2021

Comme on peut l'apercevoir sur la photo 2, ce dispositif permet une utilisation à usage unique de l'eau de lavage des mains.

#### **4— Des acteurs très peu bénéficiaires des mesures d'accompagnement**

En vue de faire face aux conséquences liées COVID-19, le gouvernement a initié, dès le début, un plan national de riposte sanitaire, notamment dans son volet social et humanitaire avec la mise en place de différents fonds. Ces fonds sont destinés au soutien économique, social et humanitaire et au financement des actions de solidarité à l'égard des personnes rendues vulnérables par les effets de la pandémie.

Au titre des dispositions de préservation de l'outil de production et de l'emploi, les mesures retenues concernent :

- la mise en place d'un fonds de soutien au secteur privé pour un montant de 250 milliards de FCFA, prenant en compte le

renforcement du soutien aux PME pour au moins 100 milliards de FCFA et la mise en place de fonds de garantie afin d'avoir un effet de levier sur l'accès au crédit ;

- la mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA ;
- le soutien aux principales filières de l'économie nationale notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao et le café pour un montant de 250 milliards de FCFA ;
- le soutien à la production vivrière, maraîchère et fruitière pour un montant de 50 milliards de F CFA, dont 20 milliards au titre des intrants ;

Pour bénéficier de ces mesures d'accompagnement, certaines dispositions devaient être prises par les demandeurs. Ainsi, fallait-il se faire enregistrer sur le site du gouvernement ou dans certaines mairies. Toutes les entreprises de la filière industrielle ont affirmé avoir constitué des dossiers à la demande du gouvernement pour bénéficier des mesures d'accompagnement. Cependant, aucune d'elles n'avait bénéficié de ce soutien à la date de nos enquêtes.

S'agissant de la filière informelle, cette procédure a très peu été suivie par l'ensemble des acteurs. Le tableau suivant renseigne sur l'assistance reçue par les acteurs de la filière thonière dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

**Tableau 3.** Proportion des acteurs ayant perçu une aide financière pour faire face à la crise COVID-19

	Nombre d'inscrits	Pourcentage d'inscrits pour bénéficier d'aide	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage de bénéficiaires
Mareyeurs faux thon	24	28,91	3	12,5
Transformateurs	10	33,33	0	00
Vendeurs de garba	6	4	0	00
Total	40	15,02	3	7,5

Source : Enquêtes HIEN Dekoun, 2021

Seulement 29,57 % des mareyeurs de faux thon se sont fait enregistrer pour bénéficier des mesures de soutien. Mais, seulement trois (14 %) ont bénéficié d'un soutien financier effectif. Parmi ceux-ci, deux ont reçu chacun la somme de 300 000 FCFA et le troisième a reçu 450 000 F CFA. Selon eux, l'information concernant ce soutien leur ait parvenu par SMS et à l'un d'eux d'ajouter : *« certainement que d'autres ont reçu les mêmes messages, mais n'y ont pas prêté attention ou encore l'ont tout*

*simplement supprimé* ». Aucun artisan-pêcheur ne s'est fait enregistrer pour en bénéficier. 33, 33 % des transformateurs ont effectué cette inscription après avoir été informés et encouragés par leurs différentes coopératives. Mais, jusqu'à la période de nos enquêtes, aucun n'a reçu un retour favorable. Certains mareyeurs et transformateurs interrogés ont révélé qu'ils n'y croyaient plus vu le temps que cela avait mis sans retour. Quant aux vendeurs de garba, seulement 4 % ont déclaré avoir déposé des dossiers auprès de la mairie pour bénéficier de ce soutien financier. Mais aucun n'a reçu de retour favorable.

Dans le souci de faire le point sur les préjudices causés à la filière faux thon par la situation de sanitaire, la direction du terminal à pêche a organisé une rencontre avec les mareyeurs grossistes et demi-grossistes de faux thon le 25 novembre 2020. Au cours de celle-ci, ils ont, dans l'ensemble, évoqué un préjudice considérable surtout sur la période de confinement et du blocus grand Abidjan. À cet effet, ils ont tenu à faire savoir que les conséquences de la fermeture des garbadrômes à la suite de la décision du gouvernement de la fermeture des bars, maquis et restaurants sont fortement ressenties au niveau du terminal à pêche d'Abidjan puisqu'une bonne partie de leur clientèle est constituée des tenanciers de restaurants. La location des chambres froides et des conteneurs frigorifiques pour le stockage du poisson au terminal à pêche leur a occasionné des frais supplémentaires. Ils ont également exprimé leurs regrets de la non-assistance de l'État à leur égard. Enfin, pour amortir ces pertes, ils ont demandé la réduction des coûts des taxes sur leurs marchandises et du droit d'exercer pour l'année à venir. Répondant à ces plaidoiries, le Directeur du terminal à pêche a exprimé son incapacité à prendre une telle décision, car relevant de la Direction Générale. La photo ci-après présente la rencontre.

**Photo 3.** Rencontre des autorités portuaires et les mareyeurs faux thon



Cliché : HIEN Dekoun, 2021

Au regard de cette photo 3, on constate une présence massive des mareyeurs que la salle de réunion du terminal à pêche avait du mal à

contenir. Cette mobilisation démontre leur attente à cette rencontre qui devrait faire le point des préjudices causés par la pandémie sur leur activité.

### III— Discussion

La filière thonière a été impactée de manière multiforme par la pandémie de COVID-19. Au niveau de la filière formelle, l'impact a été très peu ressenti par les unités de transformation. En revanche, la filière informelle a, quant à elle, été plus perturbée par la mise en pratique des différentes mesures de restriction annoncées par le gouvernement. Parmi ces mesures, celle de la fermeture des frontières a eu plus d'effets néfastes notables sur la filière industrielle. La filière faux thon a, quant à elle, été plus affectée par les décisions liées à la fermeture des restaurants et à l'isolement du grand Abidjan. Ces résultats corroborent ceux de INS et PNUD (2020, p. 27) qui estiment que le couvre-feu a, à 53,4 %, fortement influé négativement sur les activités des Unités de Productions Informelles (UPI). Les auteurs soulignent, par ordre d'influence, successivement l'isolement de la ville d'Abidjan (43,6 %), la fermeture des écoles (29,8 %) et des frontières (26,8 %). La décision de fermeture des maquis et des restaurants n'intervient qu'en cinquième position (22 %). Compte tenu d'importantes mesures d'hygiène et de contrôle mises en place sur les sites industriels, aucun cas d'infection n'a été enregistré. Cela est contraire aux résultats de Tous P. et Soumaré S. (2020, p. 30) qui ont révélé deux incidents majeurs survenus dans des conserveries du Maroc et du Ghana. Celles-ci se sont alors avérées être des foyers de contagion. En revanche, les opérateurs de la pêche ont été plus impactés du fait des difficultés liées au relais des marins. Cette situation, qui n'est pas propre au port d'Abidjan, corrobore les observations de Tous P. et Soumaré S. (2020, p. 30) qui ont déjà fait le même constat dans plusieurs pays africains notamment aux Seychelles, en Mauritanie et au Maroc. S'agissant de la filière informelle, elle a plus été négativement impactée par la pandémie, car ayant enregistré l'arrêt ou la baisse de l'activité, le manque de provision et la baisse de la clientèle. Ces résultats confirment les observations de République de Côte d'Ivoire (2020, p. 44) qui soutient que les principales conséquences relevées sur les activités économiques concernent la cessation des activités, la baisse de la clientèle et l'irrégularité des activités.

Dans l'ensemble, plus de 91 % des acteurs ont déclaré avoir connu des perturbations de leurs activités. Ces résultats rejoignent ceux de INS et PNUD (2020, p. 23) pour qui plus de 94 % des chefs d'UPI ont vu leurs activités affectées par la crise sanitaire.

## Conclusion

La filière thonière au port d'Abidjan a été impactée par l'épidémie du COVID-19. Cet état de fait est perceptible au niveau de la filière industrielle et de la filière informelle. Celle-ci a, dans l'ensemble, été causée par les mesures prises par l'État ivoirien pour endiguer la propagation de la maladie. Parmi ces mesures, les restrictions de la circulation des personnes et des biens, la suspension du trafic aérien, la fermeture des frontières terrestres et des ports ont le plus affecté la filière formelle. En ce qui concerne la filière informelle, les mesures de restriction sur les marchés et les lieux de restauration publics ont causé des dommages significatifs liés à l'écoulement des produits. Pour cette filière informelle qui repose sur une très grande mobilité des acteurs ainsi que des consommateurs, ces mesures ont agi comme un effet inhibiteur.

**Conflit d'intérêts :** Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

**Disponibilité des données :** Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

**Déclaration de financement :** Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

## Références:

1. COFREPECHE, POSEIDON, MRAG et NFDS, 2012, *Évaluation ex-post du protocole de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire*, Contrat cadre MARE/2011/01 — Lot 3, contrat spécifique n° 2, Bruxelles, 144 p.
2. TOUS Phillippe et SOUMARE Salimata, 2020, *La pandémie de COVID-19 et le secteur des pêches en Afrique*, Banque Africaine de Développement, Abidjan, 21 p.
3. IDDRA Ltd, 2004, *Analyse de l'impact sur les pays ACP de l'ouverture du marché de l'UE aux importations de conserves de thon*. Étude commandée par le CTA et le Secrétariat du Commonwealth, 41 p.
4. GLOBEFISH, 2014, *Tuna, Extra from GLOBEFISH Databank, Prices-Exports — imports-Production-Processing*, 68 p.
5. HIEN Dekoun Justin, KOUMAN Koffi Mouroufié et KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, 2020, *Techniques et normes de transformation de thon et ses sous-produits au port d'Abidjan (Côte d'Ivoire)*, *Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, N° 45, 14 p.

6. INS et PNUD, 2020 : Évaluation de l'impact du COVID-19 sur le secteur informel, rapport final, mai 2020, 36 p.
7. KONRAD Adenauer Stiftung, 2020 : Commerçants et consommateurs face au COVID-19 à Abidjan : Attitudes, réactions et perspectives, KAS, Abidjan ?, 32 p.
8. Oceanic Développement, 2005 : *la filière thonnière européenne bilan économique, perspectives et analyse des impacts de la libéralisation des échanges*, Oceanic Développement, Concarneau, 360 p.
9. République de Côte d'Ivoire, 2020 : DOSSIER Côte d'Ivoire — Coronavirus (COVID-19), Abidjan, 49 p.
10. UNICEF, 2020 : Côte d'Ivoire : Rapport de situation COVID-19, UNICEF Côte d'Ivoire, Abidjan, 6 p.
11. Les références ne concernent que les ouvrages ou articles effectivement cités dans l'article.